

Célestin MAYOUKOU Maître de Conférences HDR à l'Université de Rouen

Panel : « De l'inclusion à l'impact- les conséquences du développement du secteur sur le quotidien des populations en Afrique centrale »

1-Le rôle de la microfinance

La microfinance dans la sous-région Afrique centrale est aujourd'hui une industrie en voie de développement. Mais elle connaît une situation contrastée selon les pays. Dans la zone CEMAC cette industrie a connu une restructuration dans les années 2000 qui a abouti à la réglementation actuelle. L'industrie est structurée en trois types d'institutions qualifiées de première, deuxième et troisième catégorie. La première catégorie est constituée d'EMF (établissement de microfinance) collectant l'épargne de leurs membres (sociétaires et accordant des crédits qu'à ces derniers), la deuxième catégorie est autorisée à collecter l'épargne des tiers et à accorder des crédits aux tiers. Il est exigé des fonds propres de 50 millions de francs CFA. La troisième catégorie est constituée d'établissements qui accordent des crédits aux tiers sans en collecter l'épargne. Sont considérés comme épargne, les fonds laissés dans les comptes par les associés ou les actionnaires, les emprunts et les dépôts de garantie et les sommes déposées par la clientèle en vue d'honorer ses engagements. En 2017, la CEMAC compte 840 EMF (rapport COBAC, 2017), réparties comme suit :

Cameroun 531 ; Centrafrique 24 ; Congo Brazzaville 68 ; Gabon 16 ; Guinée Equatoriale 4 ; Tchad 197. Ces institutions se répartissent par statut juridique. La première catégorie compte le plus grand nombre d'institutions avec une palme au Cameroun. Soit 478 EMF de première catégorie qui se répartissent en 192 EMF indépendantes et 282 en réseau. Le Cameroun compte 49 EMF de deuxième catégorie et 4 de troisième catégorie. La Centrafrique dispose de 21 EMF de première catégorie réparties en 5 indépendantes et 16 en réseau. Elle dispose de 3 EMF de deuxième catégorie. Le Congo Brazzaville, compte 55 EMF de première catégorie réparties en 21 indépendantes et 34 en réseau. 11 EMF sont de deuxième catégorie et 2 ont le statut d'EMF de 3^e catégorie. La Tchad bénéficie de 193 EMF de première catégorie réparties en 13 EMF indépendantes et 189 en réseau. S'agissant de la deuxième catégorie, le Tchad connaît la présence de 4 EMF. La Guinée Equatoriale a l'industrie la plus faible avec 5 EMF dont une seule de première catégorie et 3 EMF de 3^e catégorie.

Dans les autres pays de la sous-région, la présence des IMF est plus ancienne, par exemple au Rwanda avec le cas des banques populaires qui avaient connu un déclin en 1994. Cette industrie est en reconstruction depuis le génocide de 1994. Le Burundi a une industrie centrée sur l'appui du microentrepreneuriat. La RDC possède une industrie plus concentrée dans l'Est, notamment dans les deux Kivu.

Pour répondre à la question qui nous a été posée à savoir :

« Peu d'innovations économiques ont fait naître autant d'espoir que la microfinance pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Pouvez-vous parler des défis relatifs au développement de la microfinance en Afrique centrale et des réponses qui pourraient y être apportées ? » Nous allons procéder comme ci-après :

2. Les espoirs de la microfinance

La MF a suscité de grands espoirs en Afrique centrale d'abord en termes de lutte contre la pauvreté et ensuite d'apports des services financiers d'appuis aux activités des populations exclues des systèmes financiers formels.

La réponse à ces deux défis dans le cas de la CEMAC, notamment dans les années 1990 et au début des années 2000, était pour les autorités monétaires (BEAC, COBAC) de restructurer un secteur constitué d'institutions hétéroclites. Dans certains pays membres, les institutions de microfinance étaient soumises à une réglementation spécifique. La diversité des acteurs se manifestait par la présence d'institutions d'épargne et de crédit, des ONG à volet crédit et des projets de microcrédit. Cette hétérogénéité rendait difficile le contrôle de l'activité par les autorités monétaires (Mayoukou C, 2000). Mais avec l'appui de ces mêmes autorités, l'enjeu était de restructurer le secteur. Une loi visant sa réglementation qualifiée «réglementation des EMF» avait été adoptée par l'ensemble des Etats dans les années 2000. Cette réglementation organisait les EMF en 3 catégories. Le succès de cette réglementation a incité des pays comme la RDC d'adopter une loi assez proche. La BCEAO a aussi amendé la loi PARMEC¹ en la rendant assez proche de celle de la BEAC.

Mais à côté de cette innovation juridique, le secteur est dominé par des structures mutualistes, mais son développement reste contrasté. Le Cameroun et le Congo Brazzaville comptent les institutions les mieux structurées.

3-Les nouveaux défis

Les nouveaux défis de la microfinance en Afrique centrale sont multiples. Nous pouvons citer en autres, **la croissance non maîtrisée et la mauvaise gouvernance (Mayoukou C, 2017)** qui ont conduit à des nombreuses faillites au Cameroun et au Congo Brazzaville. Parmi d'autres défis, on pourrait évoquer l'existence **d'une sorte de désert** de la microfinance dans certains Etats membres, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République de la Centrefrique par exemple².

La microfinance ne semble pas être la priorité des pouvoirs publics, et qui ne mettent pas des mesures spécifiques pour l'accompagner. Les structures les plus développées demeurent celles qui avaient bénéficié de l'appui de l'accompagnement des organisations françaises telles que le Crédit Mutuel ou le Crédit Agricole. C'est le cas de la MUCODEC au Congo Brazzaville par exemple.

3.1. La Microfinance de la zone CEMAC est très faiblement inclusive

La microfinance de la zone CEMAC appuie très faiblement l'entrepreneuriat, sauf quelques institutions centrées sur ce segment comme la CAPPED au Congo Brazzaville, pour ne citer que cette institution. Dans l'ensemble des pays, les EMF sont très sélectives dans l'octroi des crédits (Mayoukou C et Kertous M, 2015). Si l'on définit l'inclusion financière par ces trois mécanismes ci-après :

- 1-la facilité d'accès aux services financiers ;
- 2-la disponibilité d'accès pour les populations ;
- 3-l'usage du service pour toute la population...

...il apparaît donc que les EMF de la zone CEMAC ne remplissent pas la totalité de ces trois critères. Pour preuve, le nouveau rapport de la COBAC de 2017 laisse entrevoir une surliquidité si on compare les 672 milliards des dépôts collectés aux 354 milliards de crédits

¹ Projet d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit

² La Guerre civile qui a sévié en Centre Afrique explique la disparition des institutions dans certaines parties du pays en proie aux conflits armés.

accordés (COBAC, 2017, op.cit.). On note aussi une mutation de certaines EMF en Banque de microfinance ou simplement en Banque, ce qui peut renforcer l'exclusion financière d'une certaine catégorie de clientèle. Le nombre de clients touchés par les EMF a connu une baisse dans la quasi totalité des pays membres sauf au Congo et au Gabon. Sur l'ensemble de la CEMAC, le nombre des clients a baissé de 7% entre 2016 et 2017.

3.2. Les enjeux

Plusieurs enjeux peuvent être évoqués. D'abord, la numérisation des services financiers offerts par les EMF, ensuite, l'intégration de la banque mobile dans l'offre de services aux populations. En effet, l'usage du téléphone portable est manifeste dans les différents pays d'Afrique centrale. Le Gabon est l'un des pays -d'après le rapport de Global Findex 2017- où les détenteurs d'un compte mobile sont supérieurs de ceux détenant un compte auprès d'une institution financière. La définition d'un compte « mobile money » est limitée, selon Global Findex, aux services qui peuvent être offerts sans détenir un compte auprès d'une institution financière.

4. Les réponses qui peuvent être apportées

Les réponses qui peuvent être apportées sont, sans hiérarchie, les suivantes :

- 1-Permettre à l'IMF de servir d'appui à l'entrepreneuriat par la mise en place des fonds de garantie pouvant permettre de lutter contre la sélectivité forte des IMF (Mayoukou C, Kertous M, 2015, op.cit) et au rationnement du crédit ;
- 2-Les IMF devraient servir de creuset de l'éducation financière des populations les plus vulnérables afin de faciliter leur inclusion financière ;
- 3-Contribuer, grâce à des subventions de fonctionnement aux IMF, à la baisse des coûts de services, car les marges nettes d'intérêt sont de l'ordre de 8 à 10%;
- 4-Améliorer tant la professionnalisation des personnels des IMF par des formations appropriées, que la gouvernance des mêmes institutions (IMF) afin de réduire les risques de faillite (Mayoukou, 2017) ;
- 5-Contribuer par l'appui des partenaires techniques et financiers à la création des bases de données par la collecte régulière des statistiques d'activités par une approche déclarative des IMF, comme celle qui a abouti à la construction de la base MIX MARKET. Mais aussi en s'inspirant de celle de la BCEAO d'accès gratuit. Les bases de données permettraient de suivre l'activité des IMF afin d'adopter des mesures appropriées conduisant à l'adoption des politiques renforçant **l'inclusion financière** ;
- 6-Favoriser la coopération entre les IMF et les opérateurs de téléphonie mobile (MTN Mobile money, Airtel Money, Orange Money, etc.) afin de promouvoir l'usage du « mobile » comme un moyen de paiement et d'épargne des clients les plus vulnérables des IMF et de passer à la digitalisation des services offerts par les IMF ;
- 7-Mener une étude exploratoire sur l'Etat véritable de l'industrie de la microfinance en Afrique centrale permettant in fine d'adopter une politique sous-régionale de promotion du secteur et de l'inclusion financière.

Notes bibliographiques

COBAC (2017) Situation du secteur de la microfinance en Afrique centrale de la CEMAC au 30 juin 2017, Rapport COBAC.

Dermirgüç-Kunt A, et al (2017) Mesurer l'inclusion financière et la révolution technico-financière, Base de données Global Findex.

Mayoukou C, (2000), « La microfinance en Afrique Centrale : état des lieux et perspectives de développement », Revue Techniques financières et développement, n°59-60, pp. 26-33

Mayoukou C, Mourad K, (2015) « L'accès au crédit individuel par les clients des institutions de microfinance au Congo : une analyse des déterminants de l'auto-exclusion et de l'obtention du prêt », Revue monde en développement, pp. 121-138

Mayoukou C, (2017) « La montée des risques de crédit dans les établissements de microfinance : le cas de l'Afrique centrale », in Bekolo C., Etoundi G-C (éd) *La microfinance contemporaine, mutations et risques*, PURH, pp. 159-174.